

Division 4V

La partie de la sous-zone gisant entre la côte de la Nouvelle-Écosse, entre le cap North et Fourchu, et une ligne décrite comme suit : commençant à Fourchu, de là suivant une loxodromie dans la direction de l'est jusqu'au point situé par $45^{\circ} 40' N.$, $60^{\circ} 00' O.$, de là plein sud le long du méridien par $60^{\circ} 00' O.$ jusqu'au parallèle par $44^{\circ} 10' N.$, de là plein est jusqu'au méridien par $59^{\circ} 00' O.$, de là plein sud jusqu'au parallèle par $39^{\circ} 00' N.$, de là plein est jusqu'au point où la limite entre les sous-zones 3 et 4 intersecte le parallèle par $39^{\circ} 00' N.$, de là le long de la limite entre les sous-zones 3 et 4 et d'une ligne se prolongeant dans la direction du nord-ouest jusqu'au point situé par $47^{\circ} 50' N.$, $60^{\circ} 00' O.$, et de là le long d'une loxodromie dans la direction du sud jusqu'au cap North en Nouvelle-Écosse;

La division 4V est divisée en deux subdivisions :

4Vn – Subdivision nord – La partie de la division 4V gisant au nord du parallèle par $45^{\circ} 40' N.$;

4Vs – Subdivision sud – La partie de la division 4V gisant au sud du parallèle par $45^{\circ} 40' N.$

Division 4W

La partie de la sous-zone gisant entre la côte de la Nouvelle-Écosse, entre Halifax et Fourchu, et une ligne décrite comme suit : commençant à Fourchu, de là le long d'une loxodromie dans la direction de l'est jusqu'au point situé par $45^{\circ} 40' N.$, $60^{\circ} 00' O.$, de là plein sud le long du méridien par $60^{\circ} 00' O.$ jusqu'au parallèle par $44^{\circ} 10' N.$, de là plein est jusqu'au méridien par $59^{\circ} 00' O.$, de là plein sud jusqu'au parallèle par $39^{\circ} 00' N.$, de là plein ouest jusqu'au méridien par $63^{\circ} 20' O.$, de là plein nord jusqu'au point le long de ce méridien situé par $44^{\circ} 20' N.$, de là le long d'une loxodromie dans la direction du nord-ouest jusqu'à Halifax en Nouvelle-Écosse;

Division 4X

La partie de la sous-zone gisant entre la limite ouest de la sous-zone 4 et les côtes du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, depuis l'extrémité de la frontière entre le Nouveau-Brunswick et le Maine et Halifax, et une ligne décrite comme suit : commençant à Halifax, de là le long d'une loxodromie dans la direction du sud-est jusqu'au point situé par $44^{\circ} 20' N.$, $63^{\circ} 20' O.$, de là plein sud jusqu'au parallèle par $39^{\circ} 00' N.$, et de là plein ouest jusqu'au méridien par $65^{\circ} 40' O.$